

Zeitschrift: Schweizerisches Jahrbuch für Wirtschafts- und Sozialgeschichte =
Annuaire Suisse d'histoire économique et sociale

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Wirtschafts- und Sozialgeschichte

Band: 32 (2017)

Artikel: "Former de bonnes et utiles domestiques" : les enjeux du placement
des filles dans l'asile genevois de la Pommière autour de 1900

Autor: Heiniger, Alix

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-842466>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Alix Heiniger

«Former de bonnes et utiles domestiques»

Les enjeux du placement des filles dans l'asile genevois de la Pommière autour de 1900¹

“Training Good and Useful Domestic Servants”. The Stakes of Educating Girls at the Asylum de la Pommière in Geneva around 1900

The placement of children in educational homes has recently attracted the attention of media and political actors in Switzerland. Many researchers have focused their attention on the study of mechanisms that allowed the removal of children from their parents' homes. This contribution aims to show how a Genevan institution for girls, La Pommière, was intended to be a space of social transformations during the Belle Époque (1890–1914). By examining the reformatory project defended by the female promoters of the home and its everyday implementation, the article shows why the girls targeted were regarded as a social problem and how norms of female soft skills were transmitted to them, eventually reproducing a social and gender order.

La question du placement des enfants en dehors du foyer parental a récemment fait l'objet de l'actualité politique et médiatique, incitant les historiens et les historiennes à s'intéresser de plus près à cette pratique dont l'histoire remonte en tout cas au premier quart du 19^e siècle.² Depuis une quinzaine d'années, les publications témoignent

- 1 Je remercie Thomas David, avec qui je collabore sur un projet consacré à la philanthropie pendant la Belle Époque, pour nos discussions sur cet aspect de notre recherche. Ma gratitude va également à Anne-Françoise Praz, qu'aux éditeurs/trices de ce volume ainsi qu'aux expert-e-s anonymes qui ont relu une version précédente de cet article pour leurs commentaires et leurs suggestions.
- 2 Voir notamment Markus Furrer et al. (éd.), *Fürsorge und Zwang: Fremdplatzierung von Kindern und Jugendlichen in der Schweiz / Entre assistance et contrainte. Le placement des enfants et des jeunes en Suisse 1850–1980* (Itinera. Supplément de la Revue Suisse d'Histoire 36), Bâle 2014. Cette thématique fait l'objet d'un projet FNS intitulé *Placing Children in Care: Child Welfare in Switzerland (1940–90)*, voir le site du projet: <http://www.placing-children-in-care.ch/>.

d'une tension entre une approche investiguant les formes de contrôle social,³ qui se manifeste à travers le placement des enfants, et une volonté de restituer la parole de personnes qui ont vécu cette expérience et qui, par leur engagement, ont souligné la nécessité de la faire connaître au public.⁴ Ces travaux n'épuisent cependant pas complètement la thématique notamment du point de vue des institutions et de la manière dont les actrices et les acteurs les façonnent en tant qu'espaces de réforme des pratiques sociales.

Cet article revient sur le placement des enfants au tournant du 20^e siècle à travers le cas d'un asile pour filles situé dans le canton de Genève. Dans le cadre d'une réflexion sur le placement des enfants, cet asile présente un intérêt fondé sur plusieurs éléments. Créée en 1821, il s'agit d'une des plus anciennes institutions de ce type du canton, voire de Suisse, qui doit s'adapter aux courants réformateurs actifs au tournant du siècle. Ensuite, ses archives, bien conservées et consultables, permettent d'analyser les enjeux du placement des enfants. A travers la compilation systématique des dossiers d'admission, il est en effet possible de mettre au jour les profils sociaux des enfants et de leurs parents, ainsi que les motifs qui président aux placements. Les sources relatives au fonctionnement de l'asile illustrent la vie quotidienne dans la maison et les principes d'éducation mis en œuvre. L'institution se déployant comme un espace de transformation sociale, l'ambition de cette contribution est d'en comprendre les modalités en montrant quelles enfants sont visées par le dispositif, comment ce dernier est construit et quel milieu doit constituer l'asile pour réaliser le projet éducatif. L'étude analyse la production d'un espace visant à transformer les enfants pour leur offrir un avenir qui paraît souhaitable aux promotrices de l'asile. La réflexion touche également la question des inégalités et des hiérarchies sociales, car il s'agit d'un univers hautement structuré dans lequel les frontières entre statuts sociaux sont nettes et non perméables. Des femmes issues de la haute bourgeoisie ambitionnent d'améliorer le devenir d'enfants venues des classes populaires, mais il n'est jamais question de transcender les classes sociales. Le rôle que ces femmes cherchent à faire endosser aux enfants s'inscrit par conséquent dans un ordre social conservateur qu'elles contribuent à reproduire par leur engagement.

Cette étude s'intéresse en outre à une période, comprise entre la seconde moitié du 19^e siècle et le début du 20^e, qui constitue un moment clé de la mutation des pratiques et des discours autour de l'enfance. Anne-Françoise Praz qui a analysé ce processus évoque «un tournant décisif» concomitant à «l'émergence d'un discours et de pratiques visant à promouvoir et réaliser une amélioration notable du

3 Joëlle Droux, Martine Ruchat, *Enfances en difficultés. De l'enfance abandonnée à l'action éducative* (Genève, 1892–2012), Genève 2012.

4 Geneviève Heller, Pierre Avanzino, Cécile Lacharme, *Enfance sacrifiée. Témoignages d'enfants placés entre 1930 et 1970*, Lausanne 2005.

capital humain de ces enfants, qu'il s'agisse de leur santé désormais mieux conservée, de la sollicitude dont on les entoure, et surtout de l'instruction dont ils bénéficient».⁵

Ce changement de paradigme se traduit par des réformes législatives relatives à l'enfance qui consacrent le renvoi de la fonction productive des enfants à leur vie d'adultes par l'interdiction du travail des plus jeunes et l'obligation scolaire. Ainsi, la révision constitutionnelle de 1874 rend l'école obligatoire et la loi fédérale sur les fabriques de 1877 proscrit le travail régulier des mineurs de moins de 14 ans.⁶

Dans l'esprit des réformateurs et du législateur, l'enfant devenu objet d'attention doit aussi jouir de la protection de l'Etat, notamment contre ses parents. A Genève, cette volonté aboutit à deux lois dites de protection de l'enfance: la Loi sur la puissance paternelle de 1891 et la Loi sur l'enfance abandonnée de 1892.⁷

Dans ce cadre, de nouveaux acteurs se saisissent de la problématique, notamment à Genève où les Radicaux sont les promoteurs des nouvelles lois, rédigées dans le cadre d'une réflexion menée conjointement avec les philanthropes de l'ancienne élite patricienne.⁸ L'idée n'est pas uniquement de protéger les enfants, mais aussi d'éviter que certains n'exercent une mauvaise influence sur les autres: il faut «réformer» ces enfants, avant qu'ils ne deviennent des adultes. Comme l'écrivent Joëlle Droux et Martine Ruchat: «La métaphore jardinière du redressement et du tuteur fait place à celle chirurgicale d'une plaie à cautériser, voire d'un germe de putréfaction à éliminer du corps social en enfermant les enfants-problèmes dans des maisons de réforme, comme on enferme les victimes contagieuses dans des lazarets pour préserver leurs concitoyens.»⁹ Qu'ils soient considérés comme «en danger» ou comme représentant eux-mêmes un danger, ces enfants sont placés dans des asiles ou des maisons d'éducation où ils sont séparés en fonction de leur sexe, comme à la Pommière.

Autour de 1900, cet asile s'inscrit au croisement d'une double nécessité de la formation pour préparer la vie adulte (éviter la précarité économique), et de pro-

5 Anne-Françoise Praz, *De l'enfant utile à l'enfant précieux. Filles et garçons dans les cantons de Vaud et de Fribourg (1860–1930)*, Lausanne 2005, p. 7.

6 Joëlle Droux, *Le placement d'enfants dans le canton de Genève (1890–1950): genèse et fonctionnement d'un dispositif institutionnel, entre innovations et pesanteurs*, in: Markus Furrer et al. (voir note 2), p. 207–221, ici 208.

7 Droux/Ruchat (voir note 3), p. 15 s.

8 Cette collaboration prend la forme d'une commission consultative de 35 membres nommée par le Conseil d'Etat en 1890. Pour la liste complète, cf. *Journal de Genève*, 2. 2. 1890. Dans cette commission siègent notamment Frank Lombard, en tant que président de la Société genevoise d'utilité publique, et Edouard Fatio, président du Bureau central de bienfaisance, œuvre privée dédiée à la lutte contre la mendicité (voir note 11).

9 Joëlle Droux, Martine Ruchat, *L'«enfant-problème», ou l'émergence de figures problématiques dans la construction d'un dispositif de protection de l'enfance (Genève, 1890–1929)*, in: *Carnets de bord* 14 (2007), p. 14–27, ici 18.

tection de l'enfance et notamment contre les parents. La Pommière est une institution ancienne, mais qui néanmoins se conforme à ces deux paradigmes.

Cette contribution s'inscrit dans une histoire sociale qui se nourrit à la fois du matériau archivistique et des apports d'une approche quantitative pensée comme une stratégie pour comprendre la manière dont des individus sont érigés en problème social. Il n'est malheureusement pas possible d'entendre les voix des personnes visées par la Pommière qu'il s'agisse des enfants ou de leurs parents. Néanmoins, une lecture minutieuse et attentive des archives permet de faire surgir ponctuellement des bribes d'opposition ou des traces de désaccord.

Profils d'enfants érigées en problème social

Quand les enfants entrent à la Pommière, les informations les concernant sont consignées dans un formulaire, qui comprend différentes rubriques ayant trait à la situation de leurs parents, à leur «moralité», au «caractère moral et [à l'] intelligence de l'enfant», en plus des informations biographiques basiques. Mise en série sur la période qui va de 1890 à 1914, cette source nous permet d'identifier le profil des 121 enfants admises dans l'intervalle et d'analyser le problème social qu'elles incarnent aux yeux des philanthropes. Elle n'est évidemment pas neutre puisqu'elle sert d'outil dans le travail des agentes de l'asile: elle nous donne donc à voir la manière dont celles-ci appréhendent la population dont elles se proposent de prendre la charge. C'est justement cette dimension qui nous intéresse puisque notre ambition est d'identifier les raisons pour lesquelles les philanthropes considèrent que ces enfants doivent être soustraites à leur famille.¹⁰

L'enfant est portée à la connaissance des dames du comité de la Pommière par leurs parents, un ou une philanthrope représentant ou non une autre œuvre ou encore par un pasteur. Agée de 5 ans, Alexandrine A. est placée à la Pommière en 1896. D'après le directeur du Bureau central de bienfaisance¹¹ qui accomplit les démarches en vue de son admission, sa mère est à l'initiative du placement. Selon lui, Alexandrine a perdu son père qui «buvait beaucoup» et sa mère, «ancienne élève

10 Pour une réflexion plus complète sur les dossiers personnels, voir Ludvine Bantigny, Jean-Claude Vimont, *Observer les observateurs. Les dossiers personnels et leurs usages en histoire*, in: Ludvine Bantigny, Jean-Claude Vimont (éd.), *Sous l'œil de l'expert. Les dossiers judiciaires de personnalité*, Mont-Saint-Aignan 2010, p. 7–12.

11 Il s'agit d'une œuvre privée, fondée en 1867, qui se définit ainsi: «Association libre pour combattre les abus de la mendicité, en travaillant simultanément à l'assistance et au relèvement des indigents.» Frank Lombard, *Annuaire philanthropique Genevois*, Genève 1903, p. 8. Voir aussi Falvio Baumann, *La pauvreté apprivoisée ou l'assistance comme gestion de la détresse. Etude sur une société de bienfaisance genevoise à la fin du XIX^e siècle: le Bureau Central de Bienfaisance, 1867–1900*, Mémoire de licence, Genève 1983.

Tab. 1: *Situation familiale des enfants (N = 121)*

Orphelines de père et de mère	13
Pères présents	38
Mères présentes	31
Pères et mères présents	35
Sous l'autorité d'un tuteur	1
Non renseigné	3

de la Pommière, n'est pas très qualifiée pour élever ses enfants (très arriérée)».¹² Les formulaires indiquent que 56 enfants sont placées sur demande des parents tandis que 39 autres entrent à la Pommière par l'intermédiaire des pasteurs (12), de l'Association pour la protection de l'enfance (10), de philanthropes (7)¹³ ou d'autres personnes étrangères à la famille (10).

Alexandrine n'est pas complètement privée de ses parents puisque sa mère vit toujours. Elle partage cette disposition avec la majorité de ses camarades de la Pommière, qui comptent au moins un géniteur vivant, comme l'illustre le tableau 1.

Les formulaires livrent également des informations sur les activités économiques des parents. Les renseignements les désignent comme appartenant aux classes populaires: les mères sont tailleuses, domestiques, couturières, lingères, porteuses de journaux ou gouvernantes et les pères exercent les occupations d'hommes de peine, cultivateurs, menuisiers, serruriers, manœuvres, ouvriers. Une famille déclare même: «On a essayé de tout sans résultat.»¹⁴ Si ces données révèlent une grande précarité des familles, la situation des mères seules semble encore plus fragile que celle des hommes veufs qui exercent parfois des professions d'artisans ou bénéficient du statut d'employé. En effet, certaines mères déclarent devoir confier leur enfant pour pouvoir prendre une place de domestique et ainsi être en mesure de payer la pension. Dans ces cas-là, le placement est en fait motivé par la précarité économique des mères dont l'engagement au service d'une famille est incompatible avec l'éducation de leurs enfants.

Si, dans la majorité des cas, le placement n'est pas dû au décès des parents, ils sont néanmoins tenus pour incapables d'élever leurs enfants pour des raisons que l'on peut regrouper en deux ensembles de motifs: ils n'exerceraient pas la

12 Archives d'Etat de Genève (AEG), Archives privées 372.12.3, Dossier d'admission d'Alexandrine A., Etablissement de la Pommière, Feuille de renseignements, 1896.

13 Cités relativement à des œuvres philanthropiques dans Lombard (voir note 11).

14 AEG, Archives privées 372.12.121, Dossier d'admission de B. et M. L., Etablissement de la Pommière, Feuille de renseignements, 1900.

surveillance nécessaire, d'une part, et formeraient un milieu qui n'est pas propice au développement des enfants, d'autre part. Il arrive également que ces motifs se combinent dans l'esprit des philanthropes, notamment quand il est question de parents divorcés. Douze enfants sont placées parce que leurs parents sont divorcés. Les mères divorcées sont souvent tenues pour absentes parce que obligées de travailler. Par exemple, la personne qui remplit le formulaire de Marthe P., placée sur proposition de l'Association pour la protection de l'enfance, note qu'elle est une «enfant très intelligente, mais extrêmement menteuse et assez désobéissante» et que sa «mère est brave, mais a négligé l'enfant pour aller travailler et ne parvient pas à la corriger de ses défauts». ¹⁵ La question de la surveillance des enfants revient régulièrement.

Dans d'autres cas, en revanche, c'est la moralité même des parents qui est mise en cause. Il est question de «père ivrogne», de «réputation de la mère», «mère nuisible». Dans leur rapport d'activités, les dames du comité n'hésitent pas à souligner que les parents forment un milieu délétère pour l'éducation de leur(s) fille(s). Elles écrivent: «8 nouvelles [enfants] sont entrées, parmi lesquelles de très jeunes fillettes de 5 à 6 ans, pauvres enfants négligées, mal surveillées, mal entourées, exposées aux exemples les plus déplorables et qui ont trouvé bon accueil au milieu de notre grande famille.» ¹⁶

Il est difficile de déterminer qui a rempli ces formulaires, puisqu'ils ne sont pas signés. Cependant, des remarques de cette nature laissent penser que les parents n'en sont pas les auteurs. En comparant les écritures des formulaires avec celles d'autres documents conservés dans les dossiers, il est possible d'identifier les rédacteurs de 33 de ces documents parmi lesquels on ne trouve que trois parents.

Le formulaire stipule également le consentement des parents qui semblent donner leur accord dans la majorité des cas, sauf pour deux enfants pour lesquelles l'Hospice général ¹⁷ se substitue à eux et une pour laquelle c'est l'Association pour la protection de l'enfance qui joue ce rôle. Cependant, même si la majorité des parents semblent ne pas s'opposer au placement de leur enfant, certains éléments suscitent le doute quant à leur adhésion au projet. En effet, chaque année au moins deux ou trois enfants sont retirées de l'institution par leurs parents. Il n'est pas exclu que ceux-ci profitent d'une amélioration de leur situation économique et personnelle pour ramener leur fille dans leur foyer ou, à l'inverse, qu'un moment difficile ne leur permette plus de payer la pension. Les dames du comité ne voient

15 AEG, Archives privées 372.12.162, Dossier d'admission de Marthe P., Etablissement de la Pommière, Feuille de renseignements, 1903.

16 Rapport de l'asile de la Pommière. Pour l'exercice du 1^{er} décembre 1899 au 30 novembre 1900, 79^e année, p. 2.

17 L'Hospice général gère l'assistance publique dans le canton de Genève depuis 1869.

pas ces départs comme un événement positif.¹⁸ Elles écrivent dans leur rapport d'activités: «Toutes les enfants qui nous ont quittées (au nombre de 5) ont été reprises par leur famille pour différentes raisons, mais elles n'avaient pas l'âge voulu pour être placées, elles n'avaient pas fait leur instruction religieuse, et nous les avons vu [sic] partir avec regret.»¹⁹

Comme elles regrettent les départs qu'elles n'ont pas décidés, les dames du comité mettent en œuvre des stratégies pour éviter qu'ils ne se produisent. Dans les cas où les parents sont incapables de s'acquitter de la pension de leur enfant, qui s'élève à 25 francs par mois, elles imposent comme condition du paiement par une tierce personne le maintien de leur fille dans l'asile jusqu'à ses 18 ans, âge auquel la formation est considérée comme achevée.²⁰ Il arrive que le pasteur des Eaux-Vives, dont le nom revient régulièrement dans les archives de la Pommière, soit complice de ce stratagème destiné à assurer le maintien d'une enfant dans les murs de l'asile. En 1912, il fait signer à la mère d'Yvonne B. un document sur lequel elle déclare: «J'abandonne tous mes droits à la direction et à l'éducation de ma fille Yvonne B. entre les mains de M. le pasteur F. et subsidiairement entre les mains du comité de l'asile de la Pommière.»²¹ Il avoue lui-même dans une lettre à la présidente du comité: «J'ai fait signer à la mère le papier ci-inclus qui n'a pas de valeur légale, mais qui peut être utile à l'occasion et que vous pouvez garder dans vos archives.»²² Il s'engage en outre à assurer le paiement de la pension de celle qu'il désigne comme «ma protégée». Enfin, les dames du comité ont aussi parfois recours à la justice pour empêcher les parents de reprendre leur enfant. En 1901, le cas de trois filles aînées de la même famille est tranché en défaveur des parents, le tribunal ayant confié la garde des enfants à la mère en lui imposant qu'elles vivent à la Pommière.²³ Ces exemples illustrent la dynamique qui préside à l'entrée des enfants dans l'asile. Issus des classes populaires, les parents ne sont non seulement pas considérés comme aptes à l'éducation de leurs filles, mais encore ils ne sont pas jugés dignes de décider où elles doivent grandir. Il s'agit donc de remplacer le milieu d'origine par un autre censé être meilleur pour le développement des enfants.

18 Je n'ai trouvé aucune trace d'un commentaire positif lorsqu'une enfant est reprise par ses parents.

19 Rapport de l'asile de la Pommière. Pour l'exercice du 1^{er} décembre 1902 au 30 novembre 1903, 82^e année, p. 2.

20 Voir par exemple AEG, Archives privées 372.12.17, Dossier d'admission de Marguerite et Louise B., 1908.

21 AEG, Archives privées 372.12.12, Dossier d'admission d'Yvonne B., Lettre de Louise S. B., Eaux-Vives, 19. 6. 1912.

22 AEG, Archives privées 372.12.12, Dossier d'admission d'Yvonne B., Lettre de J. F. Ferrier à M^{me} Anneville, présidente de l'asile de la Pommière, Genève, 19. 6. 1912.

23 AEG, Archives privées 372.12.35, Dossier d'admission de Regina, Miriam, Béatrice et Liliane C., Lettre de M^e Léon Guinand, avocat, à M^{lle} Filliol, 27. 9. 1901.

Division du travail et production d'un modèle féminin

L'asile abrite entre 26 (1897) et 52 (1905) enfants.²⁴ Il est géré par les employées sous la direction des dames du comité. Celles-ci appartiennent aux familles de l'ancienne élite genevoise.²⁵ Avant 1900, le comité est mixte, mais avec le changement de vocation de l'institution, qui abandonne les travaux de campagne pour devenir une école de service de maison, les hommes quittent le comité, tout en venant ponctuellement en aide aux femmes quand elles le demandent. Jusqu'en 1900, l'asile est dirigé par un directeur assisté de son épouse, qui sont congédiés et remplacés par une unique directrice, toujours assistée de trois maîtresses (parfois appelées sous-maîtresses dans les sources).

Le changement d'activité est probablement dû en partie au contexte politique et social. Dès ses débuts, la Pommière ambitionne d'empêcher que ses élèves ne tombent dans la précarité économique en leur offrant une formation qui doit aboutir à un engagement en tant que domestiques de campagne dans un premier temps, puis au tournant du siècle, en tant que domestiques. Elles seraient ainsi à l'abri de la misère. Cependant, dans les dernières années du 19^e siècle, la tenue du foyer et l'entretien des familles deviennent un objet de réflexion, de codification et d'apprentissage, sous l'étiquette d'«enseignement ménager». En 1897, le canton de Genève crée l'Ecole professionnelle et ménagère de jeunes filles, innovation à laquelle les dames du comité estiment devoir se conformer.²⁶ D'autres écoles du même type sont fondées en Suisse dans le dernier quart du 19^e siècle, notamment à Bâle en 1879 et à Zurich en 1881, avec pour ambition de former les femmes au travail ménager ou de leur permettre d'accéder au travail salarié en cas de célibat prolongé.²⁷ La Société d'utilité publique

24 Rapports de l'asile de la Pommière (1890–1914, sauf les années 1891 à 1894 et 1911).

25 On peut retenir comme critère de l'appartenance à l'ancienne élite l'exercice du pouvoir politique sous l'Ancien Régime et la participation au Conseil représentatif après la Restauration jusqu'en 1842. Voir: Irène Herrmann, *Genève entre République et Canton. Les vicissitudes d'une intégration nationale (1814–1846)*, Genève 2003, p. 26 s.; Grégoire Favet, *Les syndics de Genève au XVIII^e siècle. Etude du personnel politique de la République*, Genève 1998. Les femmes du comité de la Pommière appartiennent à ces familles et à celles liées à la banque privée genevoise. Elles vivent en partie dans des domaines situés à proximité de l'asile. Celles qui vivent en ville disposent de coûteux appartements et des services de travailleuses domestiques. Mariées ou célibataires, elles n'exercent pas d'activités salariées. Sur le rôle des familles de l'ancienne élite dans la philanthropie genevoise, voir Thomas David, Alix Heiniger, Felix Bühlmann, *Geneva's Philanthropists Around 1900: A Field Made of Distinctive but Interconnected Social Groups*, in: *Continuity and Change* 31 (2016), p. 127–159.

26 Rapport du comité administrateur de l'Ecole rurale des jeunes filles de la Pommière, pour l'exercice du 1^{er} décembre 1898 au 30 novembre 1899, 78^e année, p. 1 s.

27 Ursi Blosser, Elisabeth Joris, *Zwei Fliegen auf einen Streich: Bildung für Haus- und Erwerbsarbeit in den ersten Frauenarbeitsschulen der Schweiz*, in: Marie-Louise Barben, Elisabeth Ryter (éd.), *verflüxt und zugenäht! Frauenberufsbildung – Frauenwerbsarbeit 1888–1988*, Zurich 1988, p. 65–75.

des femmes suisses milite dans ce sens quasiment depuis sa création en 1888.²⁸ Sa section genevoise édite également un «Manuel pratique des ménagères» codifiant les savoirs ménagers dans le but de diffuser de bonnes pratiques.²⁹ Ce domaine est érigé en véritable science dans un processus visant à rehausser, non seulement sur le plan moral, mais aussi sur le plan intellectuel, l'enseignement des savoirs domestiques.³⁰ Les dames du comité identifient dans cette évolution un développement auquel elles se doivent de participer pour que l'asile continue à remplir sa vocation.

En outre, la mission de l'établissement est justifiée par les problèmes de recrutement que rencontrent les employeurs des domestiques. En effet, au tournant du siècle cette main-d'œuvre tend à se raréfier, à cause notamment de la multiplication des possibilités de travail offertes aux femmes des classes populaires, spécialement dans l'industrie.³¹ Ces postes sont à certains égards plus attractifs que la condition ancillaire qui impose de fait le célibat et une disponibilité pour l'employeur quasiment illimitée sans repos garanti. Être domestique implique d'entrer dans une famille sans véritablement en faire partie et de vouer son énergie et son temps au soin des autres: une position qui exige le don de soi et le sacrifice.³² En outre, elle est très précaire, puisque la perte de la place entraîne immédiatement celle du logement et plonge les domestiques dans un grand dénuement. Aucune disposition ne permet en outre de pallier le manque à gagner provoqué par la maladie jusqu'à la fondation de la première société de secours mutuels pour les domestiques créée en 1907.³³ Enfin, la pénurie de travailleuses domestiques est aussi le résultat de l'augmentation de la demande. S'il n'existe pas d'étude sur Genève, celles consacrées à Bruxelles et à Bâle montrent que les foyers de la petite bourgeoisie et même parfois ouvriers ont de plus en plus recours aux services du personnel de maison.³⁴ Les promotrices de

28 Voir la section de chapitre que lui consacre Beatrix Mesmer, *Ausgeklammert, Eingeklammert. Frauen und Frauenorganisationen in der Schweiz des 19. Jahrhunderts*, Bâle 1988, p. 180–195.

29 *Manuels pratiques des ménagères II. Manuel d'hygiène populaire*, édité par la Section genevoise de la Société d'utilité publique des femmes suisses, Genève 1900.

30 Voir Geneviève Heller, «Propre en ordre». *Habitation et vie domestique 1850–1930: l'exemple vaudois*, Lausanne 1979, p. 158–162.

31 Pour l'ensemble de la Suisse, Anne-Lise Head-König montre que le nombre de femmes employées dans les services de maison décroît dès les années 1860 (137'167 en 1860, 78'032 en 1888) pour augmenter de nouveau en 1910 à 88'097. L'emploi domestique diminue toutefois en proportion par rapport à l'ensemble des emplois féminins. Voir Anne-Lise Head-König, *Les apports d'une immigration féminine traditionnelle à la croissance des villes de la Suisse. Le personnel de maison féminin (XVIII^e – début du XX^e siècle)*, in: *Revue Suisse d'Histoire* 49 (1999), p. 47–63, ici 52.

32 Geneviève Fraisse, *Service ou Servitude. Essai sur les femmes de toutes mains*, Paris 2009, p. 129, 178.

33 Liliane Mottu-Weber, *Les domestiques au 19^e siècle: de l'abondance à la pénurie*, in: *L'émilie. Magazine socio-culturel* 94 (2006), p. 4 s.

34 Sur Bâle cf. Head-König (voir note 31), p. 53; sur Bruxelles Valérie Piette, *Domestiques et servantes. Des vies sous condition. Essai sur le travail domestique en Belgique au 19^e siècle*, Bruxelles 2000, p. 329–345.

la Pommière considèrent comme leur mission de former de «bonnes et utiles domestiques» qu'elles placent une fois leur formation achevée dans des familles de leur connaissance, leur procurant ainsi une main-d'œuvre rare qu'elles considèrent comme fiable. La transformation qui s'opère entre les murs de l'asile sert donc un double objectif: soustraire les enfants à la précarité économique et fournir des travailleuses domestiques bien formées aux familles de la (grande) bourgeoisie.

L'enseignement ménager, l'instruction scolaire et religieuse forment les trois piliers de l'éducation à la Pommière. L'obligation scolaire imposée à Genève en 1872 implique une attention particulière accordée aux résultats des enfants qui sont examinés chaque année par un inspecteur. Enfin, les dames du comité insistent régulièrement sur l'importance de l'éducation religieuse. La journée commence avec un culte et les dames du comité font souvent apprendre des psaumes aux enfants. Tous les dimanches, ces dernières assistent au culte au temple de Chêne-Bougeries. Elles suivent en outre un enseignement de catéchumène dispensé par le pasteur de la paroisse qui doit les préparer à leur confirmation religieuse. Celle-ci est considérée par les dames du comité comme l'achèvement de l'éducation au sein de l'établissement: une jeune fille est prête à quitter l'asile une fois cette cérémonie accomplie, autour de 18 ans. A plusieurs reprises, la directrice exprime des doutes quant à l'utilité de l'éducation religieuse, car elle estime que les enfants s'y intéressent surtout pour obtenir une nouvelle robe.³⁵ Cet épisode révèle aussi les limites que les dames du comité mettent à l'influence de la directrice sur les enfants. De manière générale, une division du travail très claire entre les femmes du comité et les employées de la Pommière structure l'organisation de la maison. Les premières garantissent l'intégrité de l'asile en tant qu'espace d'éducation des filles, tandis que les secondes font vivre ce milieu au quotidien.

Cette répartition des tâches se reflète également dans la manière dont les frontières de l'établissement opèrent pour chacune. Les dames du comité sont en relation avec le monde extérieur, recrutent les enfants, défendent leur maintien dans les murs de l'asile et interagissent avec les acteurs qui collaborent au projet, qu'il s'agisse des pasteurs ou des philanthropes qui signalent les enfants à placer, et parfois paient les pensions, des autorités judiciaires ou des parents. Les employées doivent faire régner au sein de l'institution les valeurs promues par les dames du comité. Elles vivent dans l'asile au quotidien et dispensent les enseignements ménagers et scolaires. Leurs relations avec le monde extérieur sont limitées par les congés dont elles disposent qui consistent en un après-midi par semaine et quelques jours pendant la période estivale. Ce sont les seules occasions de se rendre dans leur famille. Il arrive régulièrement que les employées accueillent leurs parentes (toujours de sexe féminin) dans l'asile

35 AEG, Archives privées 372.4.2, Registre des séances du Comité Directeur de la Pommière du 7 novembre 1899 au 5 septembre 1902, Comité, 8. 2. 1901.

et que ces dernières participent à son fonctionnement, comme la sœur de la cuisinière reçue gratuitement en échange de son aide pour la couture.³⁶ Ces visites sont aussi soumises à l'approbation des dames du comité. Au sein de l'établissement, la directrice exerce néanmoins l'autorité. Cependant, le moindre changement dans les pratiques quotidiennes, qu'il s'agisse de l'espace de séchage du linge, de la fréquence de son entretien ou de la composition des repas, doit être approuvé par le comité, limitant ainsi la marge de manœuvre de la directrice.

Les employées doivent en outre incarner l'exemple que les filles sont exhortées à suivre, tout en étant étroitement encadrées par les dames du comité. Ces dernières assument chacune à son tour une «inspection» mensuelle, qui a vocation de contrôle, ce qui signifie qu'elles se rendent à la Pommière pour superviser le fonctionnement de l'établissement. Attentives à une série de détails qu'elles consignent dans un cahier, elles corrigent la manière dont le personnel s'adresse aux enfants, elles surveillent la nourriture qui leur est servie, le changement du linge et la propreté générale de la maison. A travers ces inspections et les remontrances qu'elles infligent aux employées, les dames du comité garantissent le milieu que forme la Pommière.

Après l'engagement d'une nouvelle directrice en 1900, les louanges quant à sa gestion de la maison révèlent les qualités attendues chez elle par ses employeuses. Deux mois après son arrivée, une d'entre elles écrit qu'elle «se donne beaucoup de peine pour enseigner l'ordre et la propreté à nos élèves et réformer leur caractère».³⁷ Quelques semaines plus tôt, l'une d'elles se déclare satisfaite de la manière dont la directrice, «qui me semble bien avoir les yeux partout»,³⁸ opère la surveillance quotidienne de l'établissement. Sa mission est d'inculquer l'ordre et la propreté aux enfants ainsi que d'exercer une surveillance constante. Elle est clairement explicitée dans le rapport d'activités concluant sa deuxième année d'engagement: «[La directrice] forme [les enfants] autant que cela se peut à tous les travaux du ménage, entretien des chambres, lessive, repassage, etc., tout en surveillant sérieusement le côté moral, si essentiel, et les santés de nos fillettes.»³⁹

Les qualités de la directrice reflètent en creux les défauts des mères tels que décrits dans les formulaires d'admission. Le modèle féminin est au cœur des discours dans un processus qui vise à disqualifier les unes tout en érigeant l'autre en figure de tutelle pour les enfants. Les mères ne seraient pas capables de surveiller leurs enfants, étant accaparées par le travail salarié. Quand le père est veuf, l'absence de la mère suffit à motiver le placement. Le parent seul et survivant (homme ou femme)

36 Ibid., Comité, 18. 5. 1900.

37 Ibid., Comité, 2. 2. 1900.

38 AEG, Archives privées 372.9.3, Rapport d'inspections des membres du comité de la Pommière, Rapport d'inspection de janvier 1900 de M^{me} de Loriol.

39 Rapport de l'asile de la Pommière, pour l'exercice du 1^{er} décembre 1900 au 30 novembre 1901, 80^e année, p. 2.

n'est pas qualifié pour élever ses enfants. La question de la surveillance intervient aussi dans le cas de familles composées de deux parents. Une mère est même tenue pour «molle et sans caractère» et «incapable de [se] charger [de l'éducation de sa fille]». ⁴⁰ Pour les philanthropes, la surveillance de l'enfant est primordiale: laissé livré à lui-même, ce dernier ne peut que donner libre cours à ses mauvais penchants et, pire encore, contaminer les autres en leur servant d'exemple. ⁴¹ C'est l'analyse faite à propos d'Amélie A., admise à la Pommière en 1891, qui «a pris l'habitude de voler de l'argent qu'elle emploie à l'achat de jouets et friandises; elle les distribue aux enfants du quartier [sic]». Sa mère serait responsable de l'attitude de sa fille étant «maladive et pas équilibrée et ne l'élève pas bien». ⁴²

Transformer l'enfant par le milieu

L'ambition des promotrices de la Pommière est donc d'extraire ces enfants de leur milieu parental jugé inadéquat pour leur éducation pour les placer dans un autre, formé par l'asile, qui serait plus propice à leur développement et, surtout, leur permettrait de devenir utiles à la société plutôt que de développer de mauvais penchants ou de connaître la précarité économique. Il s'agit donc de substituer un milieu à un autre et de réduire au minimum l'influence du milieu d'origine dans le développement de l'enfant pour créer un autre lien plus fort entre celle-ci et l'institution d'éducation. Elles le font savoir de manière très claire dans leur rapport d'activité: «Cinq jeunes filles sorties cette année ont été remplacées par huit nouvelles, dont plusieurs ont vécu au milieu des plus tristes misères morales et en ont subi les conséquences: mais peu à peu leurs cœurs s'ouvrent à l'affection qui leur est témoignée et changent de conduite.» ⁴³ Ce changement «de conduite» induit par le milieu vise à façonner une attitude propice à leur future position sociale en tant que travailleuses domestiques: on cherche à leur inculquer un savoir-être par imprégnation à travers la vie quotidienne dans l'asile.

Le projet prévoit ainsi de remplacer la famille génitrice par la famille de l'asile et, en ce sens, les promotrices de la Pommière déploient un discours métaphorique destiné à rendre crédible la «fiction familiale». ⁴⁴ Ainsi, elles évoquent volontiers

40 AEG, Archives privées 372.12.21, Dossier d'admission de Julia B., Etablissement de la Pommière, Feuille de renseignements, 1895.

41 Droux/Ruchat (voir note 9), p. 18.

42 AEG, Archives privées 372.12.4, Dossier d'admission d'Amélie A., Etablissement de la Pommière, Feuille de renseignements, 1900.

43 Rapport du comité administrateur de l'Ecole rurale des jeunes filles de la Pommière, pour l'exercice du 1^{er} décembre 1897 au 30 novembre 1898, p. 2.

44 Anne Thomazeau, La rééducation des filles en internat (1945–1965), in: Histoire de l'éducation, 115–116 (2007), p. 225–246, ici 228.

les filles placées à l'asile comme «nos enfants» ou «nos jeunes filles» et ses habitantes comme «notre famille». Elles vont même jusqu'à prétendre à l'existence d'un lien sororal entre elles.⁴⁵ Pour remplacer le milieu familial d'origine, il est nécessaire de le mettre à distance, et partant, de tenir les parents aussi éloignés que possible de l'asile. Ces derniers sont autorisés à voir régulièrement leurs enfants, mais les visites sont souvent considérées comme une source de problèmes. Non seulement les parents en profitent parfois pour reprendre leurs enfants, mais encore la directrice se plaint qu'elles se prolongent quelquefois trop longtemps à son goût et réclame qu'elles soient clairement limitées.⁴⁶ Par ailleurs, les fêtes de fin d'année sont aussi une occasion d'observer la substitution d'un lieu par un autre. Certaines enfants sont invitées dans leur famille, mais elles ne sont autorisées à s'y rendre qu'après avoir pris part à la célébration à la Pommière. En outre, encore une fois, les dames du comité ne voient pas ces visites comme des événements positifs et se plaignent que cela suscite des tensions et des jalousies entre les élèves.⁴⁷

Cette tendance à reconstituer un cadre familial ou à prétendre le faire s'inscrit dans les normes de placement de l'époque. En effet, la question de savoir quelle solution est plus appropriée pour placer les enfants en dehors du foyer parental est discutée par la commission consultative nommée par le Gouvernement genevois pour examiner le thème de l'«enfance abandonnée», démarche qui aboutira à la promulgation des deux lois de 1891 et 1892. Les membres de la commission s'accordent sur les écueils du placement dans les familles, qui présenterait «de grands dangers pour les filles particulièrement».⁴⁸ Ils préfèrent le placement dans des asiles qui reproduisent tant que faire se peut le cadre familial. A cet égard, ils considèrent dans les conclusions que l'institution Borel à Dombresson (Neuchâtel) «est un modèle à imiter».⁴⁹

Cette idée de reconstituer un milieu s'approchant de la famille pour l'éducation des enfants placés (filles ou garçons) a connu une longévité tout à fait remarquable. En France, dans la seconde moitié du 20^e siècle, cette «fiction familiale» sert de cadre à l'éducation des jeunes filles en institutions. Anne Thomazeau écrit: «L'équipe de filles est ainsi à l'image d'une famille nombreuse, que l'on quitte pour suivre sa formation professionnelle et pendant les loisirs, et qui se recompose pour les repas et la nuit. Quant à l'éducatrice, elle partage le gîte et le couvert de <ses> filles, à la façon d'une maîtresse de maison et d'une mère de famille.»⁵⁰

45 Rapport (voir note 43), p. 2.

46 Registre des séances (voir note 35), Comité, 8. 2. 1901.

47 Registre des séances (voir note 35), Comité, 11. 1. 1901.

48 AEG, Coll. Fatio/4/14, Rapport de la sous-commission chargée d'examiner les documents relatifs à la question de l'enfance abandonnée, Genève 1891, p. 29.

49 Ibid., p. 32.

50 Thomazeau (voir note 44), p. 240.

Il serait néanmoins hasardeux de voir en la Pommière un modèle précurseur d'établissement correctif ou d'éducation. L'institution genevoise partage, certes, avec ses homologues françaises de la seconde moitié du siècle dernier l'ambition de reconstituer un cadre familial, même si le dispositif genevois ne repose pas sur une base théorique formalisée. Les raisons de ces similitudes résident sans aucun doute dans l'idée que des jeunes filles, appelées à devenir domestiques ou, dans le meilleur des cas maîtresses de leur propre foyer, doivent être guidées par des modèles féminins irréprochables du point de vue moral. On appellera cela «l'éducation par l'exemple»⁵¹ au 20^e siècle.

Les encadrantes, dont le quotidien se rapproche de celui de travailleuses domestiques puisqu'elles vivent dans un foyer qui n'est pas le leur et auquel elles sont tenues de consacrer leur temps et leur dévouement, en renonçant ou en dissimulant un semblant de vie privée, fournissent des exemples au quotidien de renonciation de soi et de sacrifices dont les enfants doivent s'imprégner. De cette manière, un savoir-être plus qu'un savoir-faire est inculqué aux enfants. Ce processus anticipe le dédoublement que provoqueront sans doute, quand elles auront pris une place, les vies parallèles qu'elles connaîtront entre l'image d'elles qu'elles donneront à leurs employeurs et leur propre intimité.⁵²

Conclusions

Les promotrices de la Pommière se donnent comme objectif de transformer des enfants qu'elles assimilent à de potentiels dangers pour elles-mêmes et pour la société en «bonnes et utiles domestiques», ce qui à leurs yeux leur permettra de s'insérer dans le corps social. L'asile est conçu comme l'espace où doit s'opérer cette transformation. Il constitue aussi un milieu familial de substitution, dont les dames du comité sont garantes, puisque le milieu d'origine des enfants est tenu pour néfaste à leur développement. En outre, les promotrices de l'asile exercent une forme de patronage vis-à-vis des enfants qui se poursuit même après leur sortie de l'asile. En effet, ce sont elles qui décideront, une fois la formation achevée, dans quels foyers les élèves seront placées. La métaphore familiale est filée dans cette continuité puisqu'elles voient dans les maisons des employeuses un nouveau milieu familial où s'épanouiront les jeunes filles. Elles sont d'ailleurs très proches des patronnes qui font souvent partie de leur réseau social. Elles continuent ainsi à suivre les parcours et reçoivent des nouvelles de leurs anciennes pupilles. Elles n'excluent d'ailleurs pas que les élèves reviennent à la Pommière quand

51 Ibid., p. 239.

52 Fraisse (voir note 32), p. 169.

elles se retrouvent sans place ou qu'elles ont besoin d'un endroit pour une convalescence.⁵³

L'éducation à la Pommière, à travers ses trois piliers (formation ménagère, instruction scolaire et religieuse), est destinée à inculquer aux élèves davantage un savoir-être que des savoir-faire. Elles sont censées acquérir un minimum d'instruction scolaire et, à travers l'éducation religieuse et l'accomplissement de leur confirmation, un comportement moral irréprochable. Les enseignements ménagers ne revêtent pas uniquement une dimension pratique. A travers l'exemple que les employées doivent incarner, sous le contrôle des dames du comité, il s'agit de faire de ces enfants de «bonnes maîtresses de maison» dont les qualités sont la patience, la déférence et l'ardeur au travail. Ce rôle social considéré comme exclusivement féminin se forge à travers le développement des enfants dans un univers lui aussi exclusivement féminin. La Pommière est un espace dénué d'hommes mis à part le médecin, qui intervient ponctuellement, et le pasteur, chargé de l'éducation religieuse des enfants. Toutes les personnes qui forment la communauté de l'asile⁵⁴ sont des femmes. Employées et élèves vivent, mangent, célèbrent les fêtes et jouissent de loisirs⁵⁵ ensemble.

Cependant, cette communauté, qui intègre ponctuellement les dames du comité notamment lors de la célébration de Noël, des confirmations religieuses ou d'autres occasions festives, connaît une hiérarchie très stricte traduite par les frontières de l'asile et par la place que chacune occupe dans la maison. Il n'est pas question qu'un jour les enfants deviennent des dames du comité. La seule mobilité possible serait pour une élève de devenir maîtresse. L'une d'entre elles fête ainsi en 1903 sa 25^e année au sein de l'asile qu'elle a intégré en tant qu'élève. Le statut de directrice et (surtout) de maîtresse n'est pas tellement éloigné de celui de domestique. Les employées vivent dans la maison et n'ont pas d'autre espace personnel que celui que leur octroient les dames du comité, qui sont aussi leurs employeuses. Leur position est incompatible avec le rôle de mère puisque toute leur attention est accaparée par les enfants et qu'il leur est impossible de se marier et de fonder une famille dans les murs de la Pommière.

L'asile se situe à l'intersection de deux dispositifs de domination que sont les rapports sociaux de classe et de sexe. Le premier a permis l'entrée des élèves à la Pommière, puisqu'il apparaît comme légitime aux femmes de l'élite de décider du sort des enfants des classes populaires. Leur destin est ensuite formulé à partir de leur origine sociale; venant d'un milieu populaire, les enfants se situeront en tant qu'adultes au

53 Rapport (voir note 19), p. 2.

54 A l'exception du jardinier qui occupe un espace à part et à qui on a interdit de recevoir ses fils dans l'enceinte de l'asile. Cf. Registre des séances (voir note 35), Comité, 15. 6. 1900.

55 L'été, il est régulièrement question de promenades ou d'excursions notamment au Salève. Cf. Registre des séances (voir note 35) et les Rapports annuels.

même niveau de la hiérarchie sociale, sans qu'elles aient acquis par l'éducation les moyens d'accéder à des métiers ou des activités salariées qui entraîneraient une forme d'émancipation.

D'autre part, la construction sociale du féminin transparaît aussi bien dans les méthodes utilisées pour l'éducation à la Pommière que dans ses principes et les savoir-être qui y sont inculqués. Les enfants sont exhortées à adopter une attitude déférente, disciplinée et moralement irréprochable. Leur position au sein de l'asile préfigure en outre la relation qui s'instaurera entre elles et leurs patronnes après le départ de l'asile, qui implique qu'elles vivent au sein d'une famille sans lui appartenir et en expérimentant au quotidien la hiérarchie sociale entre elles et leurs employeurs.⁵⁶

56 Judith Rollins montre très bien comment le travail domestique salarié se situe au croisement des rapports sociaux de sexe, de classe et de race. Voir Judith Rollins, *Entre femmes. Les domestiques et leurs patronnes*, in: *Actes de la recherche en sciences sociales* 84/septembre (1990), p. 63–77.